



Date de la convocation
07-07-2026

Département de l'Aveyron

Délibération N°2026-62

POUR : 15
CONTRE : 0
ABSTENTIONS :

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 16 juillet 2026

L'an deux mille vingt-six, le seize juillet à 20 heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. Marc BALMETTE, Maire.

Etaient présents : Mmes Antonucci, Berthier, Guichard, Orsal, Prats et Mrs. Balmette, Barbet, Bes, Boyer, Capelle, Caron, Miquel, Segur,

A donné procuration : Mme Bourrounet à Mme Antonucci, Mme Galdemar à Mme Berthier

Secrétaire de séance : Céline Antonucci

Objet : Avenant n° 9 du contrat de prestation de la Restauration – Malet
- **Modification du prix du repas pour les familles rentrée 2026-2027**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que l'Espace Angèle Mérici de Malet propose un avenant relatif au prix du repas qui s'élève à 4,94 € soit une augmentation de 0.26 centimes d'euros par repas.

Monsieur le Maire, du fait de cette augmentation, propose de réfléchir sur le prix de repas à facturer aux familles pour la rentrée 2026-2027.

Il est proposé de modifier le prix du repas pour les familles à 4.95 € au lieu de 4,65 €.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **Accepte** l'avenant de prestations relatif à la fourniture de repas au prix de 4,95 €
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer tous les documents à intervenir.
- **Accepte** de facturer aux familles le prix de 5 € le prix d'un repas à compter de la rentrée 2026-2027 (mois de départ septembre).

Pour extrait certifié conforme

Marc Balmette
Le Maire,

